

Séance du 7 juin 2016

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 1<sup>er</sup> juin 2016, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.*

-oOo-

**PRESENTS** : M. Etchegaray, maire-président, Mmes Durruty, Bisauta, Lauqué, MM. Neys, Lacassagne, Mmes Duhart, Castel, Martin-Dolhagaray, M. Aguerre, adjoints ; M. Esmieu, Mme Langlois, MM. Salducci, Pocq, Arcouet, Lalanne, Salanne, Mmes Brau-Boirie, Meyzenc, MM. Escapil-Inchauspé, Laiguillon, Mmes Candillier, Bensoussan, M. Boutonnet, Mmes Aragon, Picard-Felices, Capdevielle, MM. Duzert, Etcheto, Pallas, Iriart, Mme Wagner, conseillers municipaux.

**ONT DONNE POUVOIR** : M. Millet-Barbé à Mme Brau-Boirie ; M. Soroste à M. Neys ; M. Ugalde à Mme Lauqué ; Mme Juzan à Mme Duhart ; Mme Chabaud-Nadin à Mme Durruty ; Mme Taieb à Mme Castel ; Mme Belbaraka à M. Laiguillon ; Mme Destin à M. Boutonnet ; Mme Herrera Landa à Mme Picard-Felices, M. Bergé à M. Pallas ; M. Artiaga à M. Etcheto.

**SECRETAIRE** : M. Boutonnet.

M. Arcouet présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

**OBJET : FINANCES** – Compte administratif 2015 – Budget annexe de l'assainissement non collectif

L'exécution budgétaire 2015 se présente de la manière suivante :

	Crédits votés	Réalisé
Recettes d'exploitation	22 000 €	6 674,83 €
Dépenses d'exploitation	22 000 €	5 209,85 €
Résultat d'exploitation 2015		1 464,98 €
Résultat antérieur reporté		10 078,40 €
Résultat cumulé d'exploitation (= résultat net de clôture)		11 543,38 €

Ce budget annexe ne comprend qu'une section d'exploitation. Les dépenses correspondent pour 1 376 € aux subventions versées aux propriétaires ayant réalisé des travaux de réhabilitation de leur installation et pour 3 834 € au remboursement au budget annexe de l'eau de la mise à disposition ponctuelle de personnel. Les recettes comprennent le produit des redevances facturées aux usagers pour 2 230 € et une subvention de 4 444 € versée par l'Agence de l'eau Adour-Garonne.

Le résultat 2015 est excédentaire de 1 464,98 € et le résultat cumulé d'exploitation s'élève à 11 543,38 €, compte tenu du résultat antérieur reporté.

Conformément à l'article L.2121-31 du code général des collectivités territoriales, il est demandé au conseil municipal d'approuver le compte administratif 2015 du budget annexe de l'assainissement non collectif ci-joint et tel que présenté ci-avant.

Voté sous la présidence de Mme Durruty.  
M. le Maire ne participe pas au vote.

Adopté à la majorité.

Mmes Aragon, Picard-Felices, Capdevielle, MM. Duzert, Etcheto, Pallas ne prennent pas part au vote.

M. Iriart, Mme Wagner s'abstiennent.

Ont signé au registre les membres présents.